

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (a donné pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Bernard POUSSIN (a donné pouvoir à Michelle MONDIT).

ABSENTS : Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-092 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2015-042 du 3 avril 2015 portant approbation sur le vote du budget primitif 2015

Monsieur le Président expose la Communauté de Communes de Noblat percevra un Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales inférieur à la prévision inscrite au mois d'avril. De plus, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget musique légèrement supérieure.

Ces deux évolutions sont compensées par une diminution des dépenses imprévues.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
022		01	Dép. imprévues	-8 700,00	38 287,00
657363		311	Sub équilibre musique	500,00	179 850,00
TOTAL				-8 200,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7325		01	FNPRIC	-8 200,00	86 800,00
TOTAL				-8 200,00	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
022		01	Dép. imprévues	-8 700,00	38 287,00
657363		311	Sub équilibre musique	500,00	179 850,00
TOTAL				-8 200,00	
RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7325		01	FNPRIC	-8 200,00	86 800,00
TOTAL				-8 200,00	

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

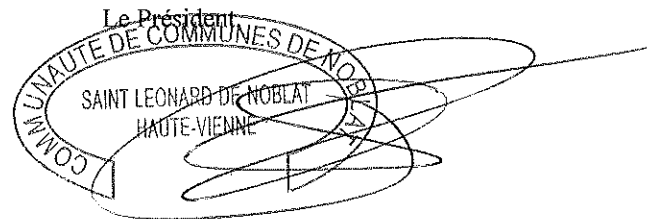
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 20.07.15

Publié ou notifié

Le : 31.07.15



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de l'acte : 20/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2015

Numéro de l'acte : 2015-092 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150707-2015-092-DE

Date de décision : 07/07/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires